



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 033-18

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux C1601 F17 037 relatif aux travaux d'aménagement du chemin des Monts Dessus sur les communes de Bassens et Chambéry

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 033-18

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux C1601 F17 037 relatif aux travaux d'aménagement du chemin des Monts Dessus sur les communes de Bassens et Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 202-16, le lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée, pour les travaux d'aménagement du chemin des Monts Dessus sur les communes de Bassens et Chambéry.

Les travaux ont été allotés comme suit :

- lot 1 : VRD (hors revêtements de surface),
- lot 2 : enrobés et autres revêtements,
- lot 3 : éclairage public.

Le lot 1 (marché F17-037) a été attribué au groupement Eiffage/Gauthey/Delta TP pour un montant de 197 213,60 € HT

Les prestations du lot n° 1 comprennent :

- la démolition et libération des emprises,
- les terrassements,
- la pose de réseaux secs et humides,
- la pose des bordures,
- la création de soutènements.

Le présent avenant a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux et les prix nouveaux associés :

- des terrassements dans le rocher complémentaires,
- des levés topographiques des emprises de travaux pour évaluer l'impact des opérations voisines sur le chemin des Monts,
- le levé topographique de la ligne RTE pour intégrer les risques d'accidents,
- une mission géotechnique complémentaire pour le dimensionnement des ouvrages de soutènement,
- la réalisation d'emmarchement,
- les frais liés aux différents arrêts de travaux.

Ces éléments conduisent à proposer un avenant au lot 1 du marché de travaux qui s'élève à 6 759,63 € HT, correspondant à une augmentation de 3,40 % du montant du lot.

	€ HT	TVA	€ TTC
Lot 1 - Marché initial	197 213,60 €	39 442,72 €	236 656,32 €
Avenant n° 1	6 759,63 €	1 351,93 €	8 111,56 €
Lot 1 - Marché après avenant n° 1	203 973,23 €	40 797,65 €	244 767,88 €

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 09 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 202-16 du Bureau du 13 octobre 2016, approuvant le lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du chemin des Monts Dessus sur les communes de Bassens et Chambéry,

Vu le marché de travaux F17-037,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F17-037 concernant les travaux d'aménagement du chemin des Monts Dessus sur les communes de Bassens et Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 033-18

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux C1601 F17 037 relatif aux travaux d'aménagement du chemin des Monts Dessus sur les communes de Bassens et Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20792H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20792H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018